



Madame la Présidente, Monsieur le Président
Clubs Championnat U15 Masculin
Excellence - Préexcellence

Mandelieu le 21 décembre 2023

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Suite à la rencontre de la poule D qui s'est jouée le 20 décembre, les poules 1 et 2 du championnat 2^{ème} phase Excellence Préexcellence U15 Masculin, ont été modifiées. L'équipe de AS Menton est placée en Poule 2 et l'équipe de Pallamano Vintimille est placée en poule 1.

Les calendriers des 2 poules est joint à ce courrier.

Le championnat est mis en ligne dans Gesthand.

L'arbitrage est assuré par des Juges Arbitres Jeunes de l'école d'arbitrage du club recevant. Ces JAJ devront être tutorés par un accompagnateur Club.

Les rencontres peuvent se dérouler en semaine **après l'accord du club visiteur et de la Commission d'Organisation des Compétitions.**

Les demandes de report devront être effectuées uniquement sur « GEST'HAND ». Il est **IMPERATIF** de transmettre un mail à la CDOC (6306000.coc@ffhandball.net) et au club adverse avant de faire la demande de report. **Toute rencontre jouée sans l'accord de la CDOC sera perdue par pénalité par les deux clubs qui seront sanctionnés sportivement et financièrement.**

Je vous rappelle que les conclusions doivent parvenir au Comité 20 jours avant la rencontre, exception faite pour les deux premières journées. La feuille de match électronique doit être renvoyée au Comité 06 par téléchargement via le logiciel de feuille de match électronique dans les 24 heures qui suivent la date de la rencontre.

En souhaitant la réussite de votre club dans cette compétition, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes sincères salutations sportives.

L'ADST 06

